

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 007-200039808-20241217-2024_12_004-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 17 décembre 2024
Convocation du 10 décembre 2024

N° 2024_12_004

Objet : Administration Générale - Élection de représentants des élus au Comité Social Territorial (CST)

Le 17 décembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à ROCHECOLOMBE, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON,

Absents :

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Maryse RABIER à Claude BENAHMED, Nathalie VOLLE à Anne-Marie POUZACHE, Nicolas CLEMENT à Antoine ALBERTI

Secrétaire de Séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 29

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : pour : 34 abstention :

Le Président rappelle aux conseillers que Maurice Charbonnier élu démissionnaire, était membre titulaire, collège des élus, du Comité Social Territorial (CST) des Gorges de l'Ardèche.

A la suite de sa démission, afin d'être en conformité avec la réglementation et garantir le bon fonctionnement du CST, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

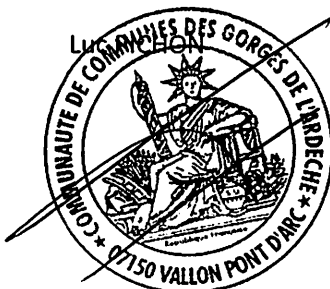
Jean-Yvon Mauduit propose sa candidature en qualité de membre titulaire au CST, alors qu'il est actuellement suppléant, et Hervé Ozil se porte candidat pour remplacer Jean-Yvon Mauduit en tant que suppléant.

Le Président propose de procéder, à l'élection de ces deux membres, à mains levées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **Déclare** :

- Jean-Yvon Mauduit est élu membre titulaire au Comité Social Territorial de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (34 voix pour).
- Hervé Ozil est élu membre suppléant au Comité Social Territorial de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (34 voix pour).

Le Président



Le Secrétaire de séance

René UGHETTO